

L'Actualité

N°29 DU 03 MARS 2010
PRIX : 300 FCFA

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS
GÉNÉRALES, DE RÉFLEXIONS ET D'OPINIONS

B.P 383
Tél : 20 73 30 91

Les membres du CSRD et le premier gouvernement de la transition en images

Pages 4-5



Arrêtez de pleurnicher!

La junte militaire arrivée au pouvoir le 18 février 2010 à la faveur du coup d'Etat, a jugé nécessaire de garder certains membres du gouvernement de Mamadou Tandja. Il s'agit du premier ministre Ali Badjo Gamatié, les ministres Lamine Zeïne des finances, Abouba Albadé de l'intérieur, Garba Lompo de la justice, Lamido Moumouni Harouna de l'équipement et Mohamed Abdoulahi des mines. Les raisons pour lesquelles ils sont gardés ne doivent pas surprendre les gens. Pour les ministres des Finances, de l'équipement et des mines, il faut que les militaires voient clair dans la gestion des fonds publics et tous les scandales qui ont entouré l'octroi des marchés et la délivrance des permis miniers. Dans ce pays de l'argent a été dépensé, énormément d'argent mais les populations pour lesquelles on disait travailler n'ont pas vu les retombées.

Qu'est-ce qui a été dépensé dans le cadre du programme spécial par rapport aux réalisations physiques sur le terrain ? Quelles ont été les retombées pour le trésor public après "la distribution" de quelques 120 permis miniers et qu'est-ce qui est allé dans les poches des dirigeants et de leurs proches ? En fait, il y a beaucoup de choses à voir. Gamatié également doit savoir quelque chose sur plusieurs affaires

de gros sous révélées par la presse alors qu'il était aux Finances. Il aura également des comptes à rendre pour son court séjour à la Primature. On doit également s'intéresser à ses prédécesseurs. Quant à Abouba Albadé et Garba Lompo, ils doivent regretter d'avoir fait des Nigériens de véritables esclaves n'ayant droit qu'à la matraque et aux séjours à Koutoukalé ou dans les autres prisons du pays pour avoir simplement exercé leurs droits de citoyens dans un pays qui se disait démocratique alors même qu'on voulait installer un monarque. On est alors surpris de voir certaines personnes pleurnicher sur le cas de ces hommes qui se disent de faire l'objet de privations de liberté extrajudiciaire. Si simplement ils se rappelaient du mal qu'ils ont fait à des Nigériens comme eux.

Un homme comme Garba Lompo qui, de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CNDH/LF) a fait un bon pour le ministère de la Justice pour entretenir l'injustice et le non droit, ne doit se plaindre que de lui-même.

C'est le cas d'Abouba Albadé dont l'arrogance restera encore longtemps dans la mémoire des Nigériens. De grâce MM les maîtres d'hier, arrêtez de pleurnicher et assumez-vous !

A.M.Z

MESSAGE À LA NATION DU CHEF DE L'ÉTAT :

Salou Djibo trace les grands axes de la transition...

Comment Tandja a été renversé

Jeune Afrique N°2564 du 28 fev au 6 mars 2010

Cinquantenaire d'une démocratie kaki

Jeune Afrique N°256 du 6 au 13 mars 2010

MESSAGE À LA NATION DU CHEF DE L'ÉTAT :

Salou Djibo trace les grands axes de la transition...

Dix jours après la prise du pouvoir par les forces armées nigériennes, le chef de l'État, le chef d'escadron Salou Djibo a adressé son premier message à la nation. Le dimanche 28 février dernier, le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRDP) est revenu sur les raisons de l'irruption de l'armée dans la scène politique après dix ans de démocratie apaisée. Attendu depuis longtemps, celui qu'on considère comme inconnu du public sort de son anonymat. «Vous avez tous été témoins ces derniers mois de la tension politique et sociale croissante dans laquelle notre pays a été plongé en raison des manipulations constitutionnelles qui ont conduit au démantèlement des institutions démocratiques de la 5^{ème} République ». C'est par cette phrase très significative que M. Salou Djibo, jusque-là méconnu de la population, a débuté son intervention sur les écrans de la télévision nationale. Plus loin, le chef de la junte a énuméré, pour justifier cet état de fait, "le refus de certaines autorités de se soumettre aux arrêts de la Cour constitutionnelle, refus qui constitue, en droit nigérien, un crime de haute trahison"; "la dissolution sans précédent dans l'histoire de la Cour constitutionnelle dont les membres sont pourtant inamovibles" et "le démantèlement des hautes institutions de la République", dressant ainsi un violent réquisitoire à l'encontre de l'ancien régime du président déchu Tandja Mamadou.

C'est donc clair que le régime tazaratché, avec à sa tête Tandja, a commis un «crime de haute trahison» selon la constitution du 9 août 1999, et il doit être considéré comme tel, même si par ailleurs il revient à la justice nigérienne de statuer sur le cas. Comme tout autre citoyen dépassé par les événements, l'armée a observé toute la tentative de trituration de la loi fondamentale. Par là, elle vient d'infirmer à beaucoup de Nigériens que, malgré l'intervention radiotélévisée de son porte-parole Abdoul Karim Goukoye en juin 2009, qu'elle n'est complice de rien et qu'elle suit de très près l'attitude du régime. Les forces de défense et de sécurité ont seulement préféré laisser au temps le temps.

La confirmation en a été donnée quand le commandant Salou Djibo va évoquer : «le refus de tous les compromis politiques que nos voisins et partenaires, soucieux de la stabilité du pays, ont proposés». Tout au long de la crise, l'armée a constaté les "tentatives d'utilisation politique de l'appareil judiciaire" et les "violations des droits humains notamment par l'emprisonnement et le harcèlement", "l'informalisation de l'État" et "les menaces sur la paix sociale" et la "détérioration de nos relations

avec nos partenaires"...

«Que les choses soient claires!». L'exclamatif a sonné comme un avertissement du chef de l'État vis-à-vis de pêcheurs en eaux troubles de tout acabit, ajoutant ainsi que "la vocation de l'armée n'est pas de jouer sur la scène politique". «... étant donné que les contre-pouvoirs institutionnels ont été dissous, étant donné que les médiations de nos amis ont été tournées en dérision, l'alternative qui s'offre à nous était la suivante : laisser le pays à la dérive ou intervenir. Nous avons été contraints d'intervenir... », a-t-il justifié, rafraichissant ainsi la mémoire à tous ces transgresseurs de la loi qui pensaient, à l'époque de la refondation, que tout était fin prêt pour dire leur messe sur la dépouille du Niger.

Au cours de son message à la nation, M. Salou Djibo a également tracé les axes prioritaires de la transition qui sera conduite par le CSRDP. Sans dévoiler la durée de la période transitoire, il a exprimé l'engagement de la junte militaire à restaurer l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable qui sera proposé par le conseil consultatif. En même temps, a-t-il rassuré, le CSRDP veillera au respect scrupuleux des droits humains consacrés et garantis par la loi et les instruments juridiques internationaux signés et ratifiés par le Niger et à assainir la situation politique et économique, notamment la lutte contre l'impunité, la corruption et le trafic d'influence qui ont miné la crédibilité du pays et de ses gouvernants ces derniers temps. Cet assainissement sera mené sur la base des principes simples de vérité, de justice et d'équité à indiqué le chef de l'État.

Autre priorité du CSRDP, c'est la mise en œuvre de tous les moyens pour faire face à la famine qui menace l'existence des millions de Nigériens pratiquement dans toutes les régions du pays. Le président du CSRDP a en outre parlé de «développement minier et pétrolier dans la rigueur et la transparence» qui sera aussi un autre axe prioritaire de la junte durant la période de la transition.

Pour couper court aux supputations quant à la volonté de l'armée de retourner définitivement dans les casernes, M. Salou Djibo a juré devant Dieu, le peuple et l'histoire, qu'aucun membre du CSRDP et du gouvernement ne sera candidat aux élections présidentielles. Il a également martelé que "l'ère des régimes autocratiques est bel et bien révolue dans ce pays qui n'a besoin que d'être démocratique", évoquant ainsi une réflexion collective devant déboucher sur la moralisation sur le plan politique et institutionnel afin d'éviter à notre pays de revivre des crises politiques et institutionnelles. **M.A**

BREVES... BREVES... BREVES... BREVES...

Ari Mala de retour à la primature

Le nouveau Premier ministre de la transition M. Mahamadou Danda a nommé, le jeudi 25 février dernier, son directeur de cabinet. Son choix s'est porté sur M. Ari Mala, ancien directeur de cabinet du Premier ministre Hama Amadou sous le régime du tandem Tandja/Hama. Il remplace Mahamane Ousmane muté à la direction du cabinet de la junte militaire qui a pris le pouvoir le 18 février 2010.

Ari Mala sera secondé par M. Karimoune Kassoum, directeur administratif.

Le nouveau directeur de cabinet du Premier ministre de la transition a quitté ses fonctions après la chute du gouvernement de Hama Amadou à la suite de la motion de censure du 31 mai 2007.

Nouhou Arzika n'a pas fini de rêver

Dans une déclaration rendue publique le mardi 23 février dernier, le Mouvement patriotique pour la défense et du peuple (MPDNP) a lui aussi exprimé ses pensées sur le coup d'État du 18 février dernier. Visiblement sous le choc suite à la décadence de la refondation, le président du MPDNP Nouhou Arzika a versé tout ce qu'il pense sur les auteurs du putsch. Quoi de plus normal quand on est soldat de la refondation et qu'on ne s'attendait pas à un tel revirement aussi brusque de la situation! Nouhou et les siens qui lui restaient ont parlé du «kidnapping perpétré par une junte rebelle de sa propre hiérarchie militaire dont le seul atout reste la détention par elle des armes de la République...» De quelle hiérarchie militaire parle-t-il? Celle qu'ils pensent avoir acquis à leur cause? Il a en outre évoqué qu'un groupe de militaires subalternes, sans contrôle de la hiérarchie qui cherche à usurper la souveraineté nationale et à l'exercer en toute illégalité. Mais comment juge-t-il, s'il est de bonne foi, l'acte de trahison et de parjure que Tandja, et avec lui tous les autres, ont commis en fabriquant leur «peuple» et en confisquant la souveraineté nationale sur la base du mensonge pour le maintien d'un seul homme au pouvoir? On continue à rêver du côté du MPDNP quand on réitère la ferme détermination à soutenir le processus de la refondation de la République, puisque même Tandja et les partis satellites du mouvement tazaratché ont oublié, dans leurs déclarations sur le putsch, c'est quoi la refondation.

La haute hiérarchie de l'armée réaménagée

Le lundi 1^{er} mars dernier, le chef de l'État, le chef d'escadron Salou Djibo a fait un réaménagement au sein de l'armée. Le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRDP) a nommé le Général de brigade aérienne Salou Souleymane chef d'état-major général des armées, remplaçant ainsi le Général de division Boureima Moumouni. Il est secondé par le Colonel Didili Amadou. L'armée de terre dirigée par le Général Mamadou Ousseini revient au colonel Salifou Mody, membre du CSRDP, avec comme adjoint le colonel Iro Oumarou. En outre, au niveau de l'armée de l'air dont le responsable fut Salou Souleymane muté à l'état-major général des armées, c'est le colonel Hassane Mossi, membre du CSRDP, qui prendra la tête, secondé par le colonel Issa Hamza.

Dans la même lancée, le Commandant Salou Djibo a nommé le Général de brigade Seïni Garba inspecteur des armées et de la gendarmerie. Quant au colonel Abdou Sidikou Issa, il prend le haut commandement des Forces nationales d'intervention et de sécurité (FNIS) pendant que le colonel Djibrila Hima Hamidou, membre du CSRDP lui, devient conseiller spécial du président du CSRDP avec rang de ministre.

L'OIF donne six semaines au CSRDP pour fixer les délais de la transition au Niger

Le lundi 1^{er} mars dernier, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a accordé à la junte militaire un délai de six semaines pour fixer le calendrier de la transition politique. C'est au cours du sommet de l'organisation francophone tenu à Paris auquel la junte a été représentée par une délégation conduite par le colonel Abdoul Karim Goukoye, porte-parole et membre du CSRDP, un groupe d'officiers qui a renversé le président de la République Tandja Mamadou le 18 février 2010.

Depuis le déclenchement de la crise au Niger, l'OIF n'a, de cesse, manifesté sa désapprobation. Tout comme la CEDEAO, elle exclut les parlementaires nigériens de ses instances. L'OIF organisera, avec d'autres organisations internationales, une mission de «bons offices» qui rencontrera l'ancien président Tandja et les autres acteurs de la crise.

Quel assainissement convient le plus au Niger?

Depuis longtemps, la question d'assainissement de la vie sociopolitique, économique est l'objet de débat et autres causeries. C'est facile à dire certes, mais plus on évolue, plus les choses se répètent. Enrichissements illicites, pillages des ressources, coups d'État répétitifs dus au comportement des acteurs de la scène politique constituent un casse-tête chinois. Il y a vraiment de la matière s'agissant de la moralisation de la vie publique. Mais en vérité, quel assainissement vaut-il le plus pour le cas spécifique du Niger?

Le président du Mouvement des patriotes nigériens (MPN-Matassa) a touché du doigt le problème sans être en mesure de l'expliquer clairement. Le jeudi 25 février dernier, il a parlé de l'assainissement de la vie sociopolitique, économique et institutionnelle de notre pays. Selon lui, l'assainissement suppose la disqualification de toutes les anciennes têtes qui ont participé à la gestion du pays en ne leur permettant pas de se représenter aux élections à venir. C'est aujourd'hui l'occasion pour la junte de sortir les dossiers de malversations financières, a-t-il suggéré sur le plan économique. Il a estimé que les maires ont eu beaucoup de prolongations et doivent être remerciés, évoquant la question de l'assainissement institutionnel. Le président du MPN Matassa a demandé à la junte de dire aux partis politiques qui aspirent à présider aux destinées du pays doivent dès à présent se manifester face à la crise alimentaire. «On verra qui est qui? Qui fait quoi? Qui est capable de quoi?», s'est-il demandé. Jusque-là tout est bon. Mais Abdoulaye Sanda Maïga a tout dit sauf l'essentiel : l'assainissement moral.

Quand le MPN naquit, beaucoup avait cru en la détermination de son leader. Mais pour combien de temps? Car, celui qu'on appelait "Obama du Niger", lui Abdoulaye Sanda Maïga, bifurquait en plein jour pour rejoindre la gérontocratie dont le combat contre est le leitmotiv de son parti. Beaucoup se sont interrogés sur son changement brusque de veste pour composer avec ceux qu'ils considéraient encore comme des diables. Quelle morale peut-on aujourd'hui recevoir de celui qui, prétendait être l'exemple sur la terre Niger, du multiracial et démocrate président américain, a joint le camp des autocrates et autres prébendiers pendant que le peuple rugissait sur Tandja suite à sa tentative de confiscation de la souveraineté populaire? C'est vrai qu'il ne manquera pas des arguments pour justifier la déviation politique du parti Matassa qu'il explique par l'échec de la tentative du boycott du référendum anticonstitutionnel de Tandja, mais aujourd'hui quelle explication peut-il donner même à cette jeunesse dont il estime être le sauveur avec son MPN et au FDD après la chute d'un régime qu'il a applaudi après par la force des circonstances?

Beaucoup parlent d'assainissement de la vie institutionnelle qui suppose la disqualification de certains dirigeants politiques. Mais les remplacer par qui? Ces leaders politiques en manque d'assise populaire dont la plupart mettent en avant leurs problèmes personnels et qui ont montré leur mépris à l'égard de la loi et de la parole donnée? Non! Puisque leur attitude insidieuse et "ventrocrate" a suffisamment édifié les Nigériens. Peut-on également faire confiance à une jeunesse semblable à celle qui était à l'avant-garde de tazaratché dont, selon toute vraisemblance, le comportement n'est pas très différent de celui de la gérontocratie qui a pris en otage ce pays?

Si vraiment on assainit, qui est bon? Un quiz au leader de Matassa.

La société civile hors du jeu se déchire

Nombre d'animateurs de la société civile sont encore KO débout depuis la publication de la liste des membres du gouvernement de la transition. Quelques uns d'entre eux rêvaient déjà de la voiture noire avec chauffeur et homme de sécurité pour au moins le temps que durera la transition. Cela n'a pas été le cas. Ils ne cachent pas leur déception, eux qui, dès les premières après le putsch, ont envahi les grandes places pour soutenir le CSRDP. Heureusement que tous les tenors de cette société civile là, il y en a qui ne voulaient s'impliquer dans la gestion des affaires de l'Etat, le rôle étant autre. Ce sont ces gens là qui sont aujourd'hui la cible de ceux qui rêvaient d'un portefeuille ministériel. Et les critiques fusent. A cette allure là, on ne sera pas surpris que cette société civile se déchire entre ceux qui pensent que pour avoir lutté contre le Tazaratché et avoir soutenu dès les premières heures le CSRDP, ils méritent d'être récompensés et les autres qui estiment qu'ils ont fait ce qu'il fallait faire et que leur place est ailleurs que dans un gouvernement quelconque, ne fut-ce qu'un gouvernement de transition.

Comment Tandja a été renversé

Destitué par un coup d'Etat le 18 février, l'ex-président nigérien paye le prix de son acharnement à demeurer au pouvoir. Récit détaillé du film des événements qui l'ont conduit à sa chute. C'est un Mamadou Tandja muet et hébété que les putschistes trouvent dans son bureau, quelques minutes après 13 heures, ce 18 février. « On aurait dit un vieil officier muré dans ses certitudes, ne pouvant imaginer une seconde que ses « enfants » puissent le déposer », confie un des membres de la junte.

Depuis quelques semaines, la colère monte dans les rangs de l'armée. Non seulement le président a bafoué les règles de la démocratie pour se maintenir au pouvoir, non seulement il a isolé le Niger sur la scène internationale au risque de couper le robinet de l'aide, mais aussi il « arrose » copieusement les ex-rebelles touaregs et ses généraux pour acheter leur soutien. Une villa clés en main et un bonus de 20 à 50 millions de F CFA (307000 à 767000 euros) pour quelques officiers supérieurs... et rien pour les autres.

Comble de la maladresse?: début février, il limoge trente-sept éléments de sa garde présidentielle et annonce que les primes vont baisser. « Comment un homme en danger peut-il prendre le risque de mécontenter ceux-là mêmes qui doivent le protéger? » lâche un de ses anciens collaborateurs.

Tout à coup, l'enfer. Ce 18 février, Tandja doit présider un Conseil des ministres important. Deux jours avant, ses voisins ont durci le ton lors d'un sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. On lui prête l'intention d'annoncer avec fracas le retrait du Niger de la Cedeao. On s'attend aussi à la mise à la retraite anticipée d'un certain nombre d'officiers dont il n'est pas sûr. C'est vers 10 heures, semble-t-il, que les putschistes décident de franchir le Rubicon. Ils sont réunis secrètement à l'intérieur de la caserne de la compagnie d'appui de Niamey, au sud-ouest de la capitale. Là se trouvent notamment le commandant Salou Djibo, le chef de la place, et le capitaine Sirfi, un officier de l'armée de l'air très bien introduit auprès de la garde présidentielle.

À 11 heures, Tandja ouvre la séance dans la grande salle du palais. Tous les ministres sont là, ou presque. Quelques membres du cabinet sont également présents. Une quarantaine de personnes au total. Le président est en forme et plaisante avec une équipe de télévision venue filmer l'ouverture du Conseil. À 12h75, un tir de revolver retentit au-dehors. Un seul. Puis... rien. Au début, les ministres croient qu'il s'agit d'un tir accidentel. Et, tout à coup, c'est l'enfer. Les coups pleuvent sur le palais. Tirs à la mitrailleuse 12.7. Tirs à l'arme lourde. Les vitres explosent. Tout le monde se couche. Tandja s'enfuit dans son bureau et referme la porte à clé derrière lui.

Que fait-il pendant ces quelques minutes de répit? Il téléphone à son chef d'état-major, le général Moumouni Boureima, et lui demande d'appeler au secours la compagnie d'appui de Niamey. Il ne sait pas que c'est précisément cette unité qui est en train de tirer sur lui, après avoir fait mouvement vers son palais par deux routes différentes – la ville et la corniche, au bord du fleuve. Pis, il ne sait pas que sa garde présidentielle est truffée de soldats mutins issus de cette compagnie. C'est sans doute l'un d'eux qui a tiré un premier coup de revolver pour donner le signal de l'attaque.

En fait, seules les Forces nationales d'intervention et de sécurité (Fnis) vont tenter de défendre le président en détresse. Les Fnis, c'est l'ancienne garde républicaine, une unité sous les ordres du tout-puissant ministre

de l'Intérieur, Albadé Abouba – donc un corps particulièrement choyé par le régime. Mais les putschistes ont prévu le coup. Un blindé léger des Fnis est pulvérisé. Le 19 février, à l'heure où nous mettons sous presse, le bilan des affrontements s'établissait à une dizaine de morts.

Le combat est trop inégal. Les putschistes sont équipés de canons, de blindés et de mitrailleuses montées sur des pick-up. Deux hélicoptères de l'armée de l'air entrent même dans la danse et tournent au-dessus du palais. Très vite, les assaillants déboulent dans la salle du Conseil et localisent le bureau de Tandja. La porte est fermée à clé? Ils l'enfoncent et tombent sur le fuyitif. Le chef du commando? « Pour votre sécurité, je vous prie de ne pas opposer de résistance. » Le président, abasourdi, n'ouvre pas la bouche. Comment l'extraire du bâtiment? Un hélicoptère essaie de se poser aux abords du palais. Impossible. Les nouveaux maîtres des lieux décident alors de l'évacuer par la route. Mais il faut encore sécuriser un itinéraire jusqu'à la caserne de la compagnie d'appui. Une heure quarante d'attente. Finalement, Tandja est emmené sous bonne escorte jusqu'à un véhicule. « Les militaires l'ont traité avec déférence », raconte un témoin.

Appels à la clémence. Les membres du gouvernement ne sont pas maltraités non plus. Aïchatur Mindaoudou (Affaires étrangères), Ali Mahaman Lamine Zeine (Economie et Finances) et les autres sont conduits dans le bâtiment tout proche du Conseil supérieur de la communication. Pendant quelques heures, ils peuvent même conserver leurs téléphones portables. Ils en profitent pour rassurer leur famille et alerter leurs amis à travers le monde. L'internationale des diplomates et des banquiers entre en action. Très vite, les officiers putschistes reçoivent des appels de Paris, de New York, de partout. Et tous demandent la clémence.

Dès 14 heures, le coup d'État est « plié » et pourtant personne ne le sait encore. La radio et la télévision émettent normalement. Les partisans de Tandja entretiennent la fiction que leur chef a été exfiltré du palais par ses fidèles. Ce n'est qu'à la tombée de la nuit, quand la radio commence à diffuser de la musique militaire, que les chancelleries comprennent que le putsch a réussi.

Commence alors une longue attente. Un porte-parole des putschistes doit parler sur les ondes, mais rien ne vient. La rumeur enfle à Niamey. Beaucoup sont persuadés que « Pelé » a pris le pouvoir. « Pelé », c'est le surnom du colonel Djibrilla Hima Hamidou, le commandant de la région militaire de Niamey – une vieille connaissance pour les Nigériens depuis le coup d'État sanglant de 1999. En réalité, les choses ne sont pas si simples. Au camp de la compagnie d'appui de Niamey, les chefs des principales unités militaires se réunissent? Le débat est vif.

Très vite, on se met d'accord sur le nom de la junte? Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD). Si ça peut rassurer les pays amis... En revanche, on discute ferme sur le choix du chef de cette junte. « Pelé » est là, et plusieurs officiers plaident en sa faveur? :

« Tout le monde le connaît. En plus, en 1999, après le coup de Wanké, c'est lui qui a agi en faveur du retour des civils au pouvoir. » Mais Salou Djibo est aussi dans la pièce et il n'est pas isolé, loin de là. Dans l'armée nigérienne, il fait partie de ces « officiers sac à dos » qui se sont rendus populaires en partant de très bas et en prenant du grade à coups de faits d'armes. Un de ses hommes? « C'est notre unité qui a déclenché l'opération. Salou était sur le terrain au moment de l'attaque du palais. Ce n'est pas le cas de tout le monde. » Fini la VIe république.

À 12h75, « Pelé » était-il en

train de déjeuner tranquillement chez lui en famille? Plusieurs officiers l'affirment. En tout cas, ce soir-là, c'est Salou Djibo qui est proclamé président du CSRD. À 22 heures, sur les écrans de télévision, le colonel Goukoye Abdou Karim – le même qui, en juin dernier, avait répliqué à l'opposant Mahamadou Issoufou que l'armée resterait neutre – se présente au côté de « Pelé » comme le porte-parole de la junte et annonce les premières décisions du CSRD. La VIe République chère à Tandja est suspendue, et toutes les institutions qui en découlent sont dissoutes.

Le même soir, dans un premier

entretien téléphonique, « Pelé » nous confie? : « De toutes les manières, nous, on n'a pas d'ambitions. Vous connaissez notre histoire. Ce qui compte pour nous, c'est l'intérêt du pays et la démocratie. – Vous allez rendre le pouvoir aux civils, comme en 1999? – Assurément. » À ce moment, Tandja est à quelques mètres de « Pelé ». Il est confiné dans une pièce où il va passer sa première nuit d'homme dieu. Rude journée pour un vieu chef qui se croyait indébouloable... Le lendemain, il était transféré dans une caserne et était, selon ses geôliers, en « bonne santé ».

Jeune Afrique N°2564

Cinquantenaire d'une démocratie kaki

Tour à tour et tout au long de l'année 2010, J.A. fera pour vous le bilan d'un demi-siècle d'indépendance des quinze pays francophones qui commencent cette année leur libération du joug colonial. Une série en quinze chapitres inaugurée – hasard de la programmation – par le Niger, plus que jamais au cœur de l'actualité continentale. Plus saharien que sahélien, ce pays en est à son quatrième coup d'État sous la houlette de militaires qui semblent s'être fait une spécialité de « sauver la République ». Résultat? un pays policé, riche des promesses de son uranium, dont la population a quintuplé, mais qui peine terriblement à sortir de son sous-développement économique et à combler son déficit de gouvernance démocratique.

À force de jouer avec le feu, Mamadou Tandja, le président déchu du Niger, a fini par se brûler les ailes. Il a réussi l'exploit de s'aliéner la sympathie de tous et de pousser l'armée à reprendre le pouvoir. Une fois de plus, Qu'avait-il à organiser, envers et contre tous, ce référendum constitutionnel de tous les malheurs du 4 août 2009? Se croyant plus malin que tout le monde, il avait prolongé son mandat de trois ans, pour, expliquait-il, répondre à la volonté du peuple. Et tout broyé sur son passage? la Cour constitutionnelle, l'Assemblée nationale, avant d'instaurer sa VIe République. Une situation digne d'un roman de Gabriel García Márquez ou de Sony Labou Tansi. Brutale est la chute.

Unité nationale. Pourtant, en cinquante ans, comparé à ses voisins ou à d'autres pays du continent, le Niger fait presque figure d'État sage. Bien sûr, il a connu des crises, surtout dans les années 1990, qui ont, par exemple, conduit à l'assassinat – d'aucuns diront au crime consensuel ou au sacrifice politique – du général Ibrahim Baré Maïnassara, chef de l'État, en 1999. Mais les crises n'ont jamais atteint l'ampleur de celles traversées par son puissant voisin, le Nigeria, même en mettant dans la balance les deux révoltes des Touaregs en 1990 et 2007. En cinq décennies, le Niger n'a connu « que » quatre coups d'État? : en 1974, Seyni Kountché renverse Hamani Diori? ; Ibrahim Baré Maïnassara chasse Mahamane Ousmane (démocratiquement élu en 1993) du pouvoir en 1996, avant d'être à son tour renversé et assassiné au cours d'un putsch organisé, avec de nombreuses ramifications, par Daouda Mallam Wanké, en 1999. Celui du 18 février étant le dernier. Mais le Niger est surtout l'un des rares pays du continent où un Premier ministre tombe, le plus démocratiquement du monde, à la suite d'une motion de censure. Ce fut le cas en 2007 avec Hama Amadou. L'histoire s'est finalement écrite en pointillé, avec des turbulences, des ruptures, des bégaiements, des avancées, des recurrences, des reculs... Parfois, le pays a titubé, tangé, tel un bateau

à la recherche de son équilibre. Mais l'unité nationale a été préservée. Militaires et acteurs politiques. Le Niger, c'est l'histoire des hommes qui l'ont marqué. C'est Hamani Diori, humble instituteur devenu le père de l'indépendance, renversé en 1974 par le premier coup d'État militaire du pays. C'est Djibo Bakary, hors jeu depuis son choix du « non » en 1958 et qui tente un retour manqué par les armes en 1964. Mais c'est aussi l'intrusion de l'armée dans la vie politique nationale depuis 1974 et qui a fait des militaires non pas des grands muets, mais des

ducteur mondial d'uranium. Ses mines sont parmi les plus productives depuis les années 1960 et, dans la décennie suivante, les recettes liées au précieux métal se sont nettement accrues. Comment alors expliquer l'extrême pauvreté des Nigériens pendant que leur pays produit un minerai stratégique? S'agit-il d'une « malédiction », comme certains le disent pour les pays pétroliers? Il est indéniable que les Nigériens, en cinquante ans, n'ont pas réellement bénéficié de leur uranium. Pendant des décennies, c'est la France qui détenait le monopole de



acteurs politiques comme les autres. Le Niger, c'est également la Conférence nationale de 1991, qui instaure la démocratie. En 1960, le pays n'était pas, loin s'en faut, la mieux lotie des anciennes colonies françaises. La grande majorité de la population vit de l'agriculture. Mais le territoire est prisonnier de son désert. Et il dépend des humeurs de sa pluviométrie, qui rythme les campagnes agricoles. Quand aucune goutte ne tombe du ciel, la famine sévit. À moins qu'elle ne soit le fait des criquets migrateurs. C'est arrivé en 2001 et en 2005. Lorsqu'on demande à un Nigérien qui avait 12 ans en 1960 où en est son pays, la réponse est claire? : « La pauvreté s'est accentuée. Le pays n'a pas assez de ressources, et il n'y a pas grand-chose au niveau des infrastructures de base. » Dans le classement sur le développement humain, il occupe la queue du peloton, et sa dépendance à l'aide extérieure s'est accrue. Pourtant, le Niger est le quatrième pro-

l'exploitation et de l'exportation de ce produit. Et c'est elle qui en achetait les deux tiers. Le Niger n'avait aucun droit de regard sur les opérations, les sociétés françaises le payant à partir de leurs propres calculs, qui aboutissaient à des prix sous-évalués. La question de leur revalorisation a longtemps été au cœur de tensions entre Paris et Niamey. C'est ce qui aurait coûté son fauteuil à Hamani Diori en 1974.

Mais la situation internationale a changé. La France a perdu son monopole depuis l'arrivée sur le terrain d'autres acteurs, dont la Chine. L'ex-président Tandja avait arraché, en 2008, un accord plus avantageux au français Areva. Un pas de plus vers l'indépendance? Un espoir de progrès pour tous? Peut-être. Mais à condition de ne pas attendre encore cinquante ans pour mettre à profit cette manne, même si le développement de ce pays vaste et aride est un parcours parsemé d'obstacles.

Jeune Afrique N°N 2565

APRÈS LE COUP D'ÉTAT :

Les membres du CSRD connus

Une semaine après le coup d'État, la composition du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) est finalement tombée. Le chef de l'État, le chef d'escadron Salou Djibo a signé, jeudi 25 février dernier, le décret portant composition du CSRD. Le conseil comprend une quarantaine de membres dont certains de droit. Les principaux postes de responsabilité au sein de ce conseil sont la présidence assurée par le commandant Salou Djibo, le secrétariat permanent dont le responsable est le colonel Badié Abdoulaye et le poste de porte-parole attribué à Abdoukarim Goukoye également membre. Le CSRD compte en son sein des officiers et sous-officiers. Sont d'office membres du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie le chef d'État-major général des ar-

mées, les chefs d'État-major des armées de terre et de l'air, les hauts commandants de la gendarmerie nationale et des forces nationales d'intervention et de sécurité (FNIS), les directeurs généraux de la police nationale, des douanes; de la protection civile et de l'environnement et des eaux et forêts, les commandants de la gendarmerie territoriale et celle mobile, les commandants des zones et ceux des légions. Il a été donné également les attributions du CSRD. Le bureau de la junte militaire se réunit sur convocation de son président. Il dispose d'un secrétariat permanent qui est l'organe administratif assurant la coordination entre le conseil et les autres organes de transition. Le secrétariat permanent, assuré par un secrétaire permanent, est placé sous l'autorité du président du CSRD. Le secrétaire permanent assiste au

conseil de cabinet et élabore les projets d'ordre du jour des réunions du conseil et en dresse les procès-verbaux. Il assure le suivi des exécutions des délibérations du conseil. **M.A**

COMPOSITION DU CSRD

Président : le Chef d'escadron Salou Djibo
Secrétaire permanent : Colonel Badié Abdoulaye
Porte-parole : Colonel Abdou Karim Goukoye
MEMBRES
 -Colonel Diallo Amadou,
 -Colonel Hassane Mossi,
 -Colonel Salifou Mody,
 -Colonel Abdou Karim Goukoye
 -Colonel Djibrilla Hima Hamidou,
 -Colonel Abdoulaye Adamou Harouna,
 -Colonel Laminou Mahamane Moussa,
 -Colonel Ahmed Mohamed,
 -Lieutenant colonel Adamou

Garba,
 -Lieutenant colonel Amadou Madou Wonkoye,
 -Lieutenant colonel Chaïbou Idrissa,
 -Lieutenant colonel Aboubacar Amadou Sanda,
 -Lieutenant colonel Mamane Souley,
 -Commandant Moctar Amadou Mounkaïla,
 -Commandant Maïnassara Salifou,
 -Commandant Amirou Abdoukader,
 -Chef de bataillon Abdourahamane Ibrahim,
 -Capitaine Djibril Adamou Harouna,
 -Lieutenant Issa Amadou
 -Sous-lieutenant Arzika Tiémogo.
MEMBRES DE DROIT
 -Le chef d'État-major général des armées,
 -Le chef d'État-major de l'armée de terre,

-Le chef d'État-major de l'armée de l'air,
 -Le haut commandant de la gendarmerie nationale,
 -Le haut commandant des Forces nationales d'intervention et de sécurité,
 -Le Directeur général de la Police nationale (DGNP),
 -Le Directeur général des Douanes (DGD),
 -Le Directeur général de la Protection civile,
 -Le Directeur général de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF),
 -Le commandant de la gendarmerie territoriale,
 -Le commandant de la gendarmerie mobile,
 -Les commandants des zones
 -Les commandants des légions.

APRÈS LA NOMINATION DU PREMIER MINISTRE :

Le gouvernement de transition mis en place

Attendu depuis la nomination du nouveau Premier ministre de la transition, le gouvernement est finalement connu. Le lundi 1^{er} mars dernier, le chef de l'État M. Salou Djibo a signé le décret portant mise en place du tout nouveau gouvernement ayant la charge de conduire la transition au Niger.

Comparativement à l'ancien gouvernement pléthorique du régime déchu de Tandja Mamadou qui était de plus de 30 portefeuilles ministériels, celui de Mahamadou Danda comprend 21 postes, y compris le poste du Premier ministre. Aucun membre du gouvernement de la 6^{ème} République baïlayée, encore moins aucun militant de l'opposition, ne fait partie du nouveau gouvernement. La nouvelle équipe mise en place comprend en son sein cinq officiers de l'armée, cinq femmes, des anciens magistrats, un enseignant chercheur... Certains ministères ont été compilés dans un seul portefeuille, mettant ainsi fin aux postes budgétaires et au principe de partage qui a gangrené notre administration. Sur les 20 portefeuilles ministériels, l'armée s'occupe du ministère de la Défense nationale; de la Jeunesse et des Sports; celui de l'Eau, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification; des Transports, du Tourisme et de l'Artisanat et du ministère de l'Équipement. Les femmes s'en sortent avec cinq ministères, notamment les Affaires étrangères; Population, Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant; l'Éducation nationale; la Communication et l'Urbanisme.

tère des Affaires religieuses est collé à celui de l'Intérieur, de la sécurité et de la décentralisation. Le portefeuille de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur se jumelle avec le ministère des Affaires étrangères alors que le ministère des Transports va avec celui du Tourisme et de l'Artisanat. Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux accueille les Droits de l'Homme pendant que le ministère des Enseignements secondaire et supérieur, de la Recherche et de la Technologie devient des Enseignements secondaire et supérieur et de la Recherche scientifique. Les ministères du Commerce et celui des Jeunes entrepreneurs deviennent ministère du Commerce, de l'Industrie et des Jeunes entrepreneurs tandis que Population et reformes sociales, et Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant se fondent en un seul ministre. Le portefeuille du Développement agricole et celui de l'Élevage et des Industries animales se transforment en ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Le ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire se trouve avec le poste de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre, devenant ainsi ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. Les ministères de la Communication, porte parole du gouvernement et celui de la Culture, des Arts, des Loisirs, chargé de l'Entrepreneuriat artistique se fondent pour donner le ministère de la Communication, des Nouvelles Technologies de l'information et de la Culture. **M.A**

- Président du CSRD, Chef de l'Etat, Président du Conseil des ministres Chef d'Escadron SALOU DJIBO

- Premier ministre, **M. Mahamadou Danda**
 - Ministre de la Défense Nationale,
Général de Brigade Mamadou Ousseini
 - Ministre de la Jeunesse et des Sports,
Général de Brigade Maï Manga Oumara
 - Ministre de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification,
Général de Brigade Abdou Kaza
 - Ministre des Transports, du Tourisme et de l'Artisanat,
Colonel Ahmed Mohamed
 - Ministre de l'Équipement,
Colonel Diallo Amadou
 - Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses,
M. Cissé Ousmane
 - Ministre de l'Economie et des Finances,
M. Badamassi Annou
 - Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique,
M. Mahaman Laouali Dan Dah
 - Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Étranger,
Madame Touré Aminatou Maïga
 - Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,

M. Abdoulaye Djibo
 - Ministre du Commerce, de l'industrie et de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs,
M. Hamid Hamed
 - Ministre de la Population de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant,
Madame Tchimidem Hadattan Sanady
 - Ministre des Mines et de l'Énergie,
Maître Souleymane Mamadou Abba
 - Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage,
M. Malick Sadelher
 - Ministre de la Santé Publique,
Professeur Nouhou Hassan
 - Ministre de l'Éducation Nationale,
Madame Sidibé Maman Dioula Fadjimata
 - Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi,
M. Yahaya Chaïbou
 - Ministre de la Communication, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Culture,
Madame Takoubakoye Aminata Bouraimea
 - Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation,
M. Tidjani Harouna Dembo
 - Ministre de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire,
Madame Djibo Salamatu Gourouza Magagi.

Le président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie a décidé des nominations suivantes :

- Chef d'Etat Major des Armées : Général de Brigade Aérienne Salou Souleymane, officier des FAN ;
- Chef d'Etat Major des Armées adjoint : Colonel Didili Amadou, officier des FAN ;
- Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre : Colonel Salifou Mody, officier des FAN ;
- Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre adjoint, Colonel Iro Oumarou, officier des FAN ;
- Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air : Colonel Hassane Mossi, officier des FAN ;
- Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air adjoint : Colonel Issa Hamza, officier des FAN .

Le président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie a décidé des nominations suivantes :

- Inspecteur Général des Armées et de la Gendarmerie Nationale : Général de Brigade Seyni Garba, officier des FAN
- Haut Commandant des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité : Colonel Abdou Sidikou Issa, officier des FAN
- Conseiller spécial du Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie avec rang de ministre : Colonel Djibrilla Hima Hamidou, officier des FAN
- Directeur Général de la Documentation et de la sécurité de l'Etat, Seyni Sékaraou, Directeur administratif.

Les refondateurs ont la frousse

Les partis politiques qui ont renoncé à la démocratie en cautionnant le référendum illégal organisé par Tandja pour adopter une constitution taillée sur mesure cherchent aujourd'hui à se repositionner parmi les rangs des démocrates.

La 6^e République étant balayée, dans la perspective des élections générales qui remettront le Niger sur les rails de la démocratie, chacun essaie de montrer son degré d'attachement au processus. A travers les différentes déclarations rendues publiques par ces partis ayant cautionné la 6^e République pour prendre acte du coup d'Etat, les préoccupations soulevées se rapportent à leur implication dans le processus transitoire placé sous le signe de la réconciliation des Nigériens entre eux. Ils craignent le déclenchement d'une opération d'assainissement qui ne doit pas seulement s'intéresser aux crimes économiques et politiques perpétrés pendant l'enfantelement de leur 6^e République vivement contestée par une frange considérable de la classe politique et des acteurs sociaux. Et pour cause ! Ils sont conscients que le déclenchement d'une telle opération leur sera fatal politiquement. Ils savaient pertinemment que le processus ayant débouché sur la 6^e République était illégal et illégitime. Malgré tout, ils ont préféré renoncer au combat démocratique mené par les démocrates convaincus pour s'allier à Tandja en vue de légitimer le changement constitutionnel et profiter de l'absence des grandes formations politiques pour investir massivement les différentes institutions enfantées par la refondation. Ils ont injecté des fonds pour battre campagne lors des législatives et des municipales organisées respectivement le 20 octobre et le 27 décembre

2009. Le coup d'Etat est -malheureusement pour eux- intervenu pour mettre fin à la forfaiture. Si les militaires n'étaient pas intervenus, les responsables de ces partis continueraient de nier allégrement la crise politique inutile dans laquelle le président déchu a plongé le Niger. Une crise politique qui a conduit la communauté internationale à prendre des sanctions contre le régime et pour le règlement de laquelle la CEDEAO s'est beaucoup investie sans succès. Le régime qui a refusé la transition politique proposée par le médiateur la CEDEAO, le général Abdul Salam Abubakar, est aujourd'hui contraint d'accepter une transition dans laquelle il est perdant sur toute la ligne. Toutes les institutions mises en place dans le cadre de la 6^e République ont été balayées par la junte. Même si l'on ferme les yeux sur leur crime politique qui a consisté à enterrer vivante la 5^e République et ses institutions pour le seul plaisir d'un homme, les électeurs nigériens sont désormais amplement édifiés sur les différentes formations politiques et leurs leaders. Ils savent qui sont les acteurs véritablement soucieux du respect des principes démocratiques et qui sont ceux qui perçoivent la démocratie comme un fonds de commerce. Le moment venu, ils sauront faire la part des choses en sanctionnant par la voie des urnes tous ces imposteurs qui ne font pas honneur au processus démocratique nigérien.

S. Djibrilla

Quel régime et quelle constitution au Niger ?

L'avènement de la République refondée a été jalonné par une grave crise constitutionnelle dans notre pays. Partisans et opposants au très controversé référendum voulu par le président déchu Tandja se livraient des grands débats sur la constitutionnalité ou l'anti-constitutionnalité de l'entreprise de l'ancien chef de l'État qui voulait s'éterniser au pouvoir après son deuxième et dernier mandat légal tel que prévu par la constitution du 9 août 1999.

Enseignants chercheurs, juristes, anciens magistrats... sont mis à contribution. Légalistes et «brebis galeuses» de la profession n'arrivaient plus à s'accorder sur l'interprétation de «tout texte» quand bien même la constitution en question a été précisée sur l'exception de la modification et/ou la révision de la constitution du 9 août 1999 au niveau de l'article controversé. Mais le putschiste Tandja et ses courtisans ont trouvé la «légalité» de leur référendum qu'ils organisent le 4 août 2010, malgré l'avis et l'arrêt défavorable de la Cour constitutionnelle seule habilitée à interpréter la loi. Y a-t-il vraiment des lacunes dans la constitution du 9 août 1999? La crise constitutionnelle est-elle inhérente à la défaillance du constituant nigérien?

En tout cas, l'ancien procureur de la République Soly Abdourahamane a fait des suggestions pour ne pas tomber dans les mêmes erreurs qui ont conduit à l'imbroglio juridique et institutionnel dans notre pays. Le conseil consultatif qui sera

mis en place doit être précis dans l'élaboration des nouveaux textes pour éviter les mêmes dérapages ayant conduit à l'organisation du référendum anti-constitutionnel du 4 août 2009, a-t-il estimé, jeudi dernier sur une chaîne privée. Selon l'ancien procureur de la République, le conseil doit prendre des dispositions claires, en évitant les surcharges. Le constituant doit en effet éviter d'énumérer in extenso les attributions de la Cour, a-t-il suggéré.

Pour corroborer ses propos, M. Soly a indiqué que la constitution de la 5^{ème} République a défini les attributions de la cour constitutionnelle à travers tous les textes de la constitution. Et puis à un moment donné, le constituant a exprimé le besoin de récapituler les attributions dans un article qui en a oublié certaines, a révélé l'ancien procureur qui estime que cela a fait un sujet de discussions, parce qu'ils ont estimé que telles attributions ne reviennent pas à la cour qui ne doit pas agir en vertu de tel ou tel

autre article. Alors que toutes ces attributions étaient contenues tout au long du texte, ajoute-t-il, elles n'ont pas été citées de manière exhaustive dans un article précis. M. Soly a notamment évoqué l'article 49 qui était venu semer une embûche.

L'ancien ministre de la Justice ne voit pas de problème sur le choix du régime. Pour lui, en réalité, ce sont les hommes qui importent plus que les textes. Si les gens jouent le jeu, avoue-t-il, il n'y aura aucun problème. Mais si on veut tricher, le meilleur régime et la meilleure constitution ne peuvent pas régler le problème, conclut-il. Ce qui est sûr, on peut avoir la meilleure constitution de la planète, mais quand les animateurs de la scène politique sont atteints par l'hypocrisie jusqu'à la moelle épinière des os, on ne peut que retourner à la case départ. Et si dans la prochaine constitution, on confie le gardiennage de la loi fondamentale à l'armée ?

M. A

ÉLABORATION DU BUDGET PARTICIPATIF

Le ROTAB forme les élus locaux

Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) a organisé dans la deuxième quinzaine du mois de février des ateliers de formations dans les régions de Tahoua et d'Agadez. Dans cette dernière localité, la formation a été dispensée du 17 au 18 février au profit des élus locaux qui ont été initiés «au processus budgétaire participatif».

A l'issue de l'activité, plusieurs actes ont été formulés par les participants. Ceux-ci ont notamment recommandé à l'endroit de

centre médical de référence comme promis par AREVA ; et une participation conséquente de tous les secteurs de base de

d'initier et de mettre en œuvre à travers des comités de veille citoyenne l'élaboration et le suivi des budgets participatifs ; une utilisation rationnelle des revenus de la commune au profit des populations.

Outre les recommandations, des motions de remerciements ont également été adressées aux autorités administratives de la région d'Agadez pour avoir facilité la tenue de l'atelier ; à l'ONG HED TAMAT pour la par-

faite organisation du présent atelier ; au ROTAB Niger pour la qualité de la formation dispensée ; et à OSIWA pour son appui à l'organisation de la formation. Enfin, les participants ont mis en place un comité de suivi budgétaire au niveau de la commune urbaine d'Agadez.



Une vue des participants



Une vue de la table de séance

l'Etat un élargissement de la redevance minière (15%) au produit de la vente des ressources, et un éclairage sur le parachèvement des travaux de constructions de la route Tahoua - Agadez - Arlit.

En direction des sociétés minières, il a été demandé l'accélération de la construction d'un

la région proportionnellement aux dommages causés à la population. De façon spécifique, les participants ont demandé à la société des mines d'AZELIK d'abandonner le mépris qu'elle affiche à l'égard de ses agents, de la population et de ses représentants. A l'endroit des communes, il a été recommandé

S. Djibrilla

Comité de suivi budgétaire

Commune urbaine d'Agadez (5 membres) : noyau du CSB

Noms et Prénoms	Structures
- Oumarou Ibrahim	Elu local
- Mohamed Akser	ONGs
- Moussa Alhousseïni	Syndicats
- Rhissa Haïdara	Services techniques
- Ikiramat Hamed Ahmed	Presse

Représentation des communes

Noms et Prénoms	Communes
- Mohamed Alimane	Commune rurale de Timia
- Alhassane Abouhamid	Commune rurale de d'Aderbissanet
- Idrissa Ghabdoulla	Commune rurale de Tabetot
- Rhissa Mohamed	Commune rurale de Dabaga
- Elhadji Saguid	Commune rurale d'Ingall
- Ghissa Mohamed	Commune rurale de Tchirozerine
- Raliou Alghalas	Commune rurale d'Arliit
- Assane Elh Bako	Commune rurale de Fachi
- Hassane Kaou	Commune rurale de Bilma
- Elh Halila Biska	Commune rurale d'Iferoouane
- Mariama Hamid	Commune rurale de Dannat
- Abari Ametti	Commune rurale de Dirkou
- Elhadji Dai	Commune rurale de Djado
	Commune rurale de Gougaram

Interview du président de la FENILUTTE :

Abouba Seydou Ganda tire le bilan

La 31^{ème} édition du championnat de lutte traditionnelle a pris fin le 21 février dernier à Zinder avec le sacre de la région d'Agadez par l'entremise de Laminou Maidaba. Après dix jours de suivi de combats et festivités, le président de la fédération nigérienne de lutte traditionnelle (FENILUTTE) M. Aboubacar Seydou Ganda a brossé le bilan des activités de l'édition du Damagaram.

Actualité : Monsieur le Président, quel bilan tirez-vous de cette 31^{ème} édition ?

Aboubacar Ganda : Je tiens à vous remercier pour l'intérêt accordé à la lutte. Pour ce qui concerne le bilan, je dirais simplement qu'il est positif, car la compétition a été grandiose grâce à vous journalistes. Le monde entier a vécu l'événement et ça a été très riche en couleurs. L'écho nous est venu de partout dans le monde. Cela me reconforte, malgré les tentatives de sabotage de certains responsables de notre ministère de tutelle. Je suis entièrement satisfait.



Quelle a été la particularité de ce championnat ?

La nouveauté du tournoi est sans nul doute la participation des sponsors qui ont permis de rehausser l'enveloppe des différents lauréats. Avant, le vainqueur recevait la somme d'un million de francs CFA. Maintenant, elle est portée jusqu'à 5 millions de F CFA. Une autre particularité, c'est également la danse des lutteurs, une initiative qui a permis de voir la culture de chaque région. Ce championnat a été pour la jeunesse qui a écarté les anciens, c'est-à-dire chaque région possède des jeunes lutteurs valables et techniciens.

Qu'est-ce qui n'a pas marché ?

Ecoutez ! On ne peut pas organiser un événement de ce genre et dire que tout a été rose. Mais dans l'ensemble, ça va. La seule chose que j'ai à dire, concerne le ministère de la Jeunesse et des Sports : il faut que les responsables de ce ministère laissent les fédérations travailler dans l'intérêt du Niger. A chaque fois, des problèmes inutiles surgissent. J'ai mis mon propre argent pour ce championnat, alors que c'est le devoir du ministère des sports.

Vous avez été applaudi par la région de Zinder. Plusieurs distinctions vous ont été décernées ?

J'ai eu plusieurs témoignages de satisfaction, d'abord du cadre de concertation de la jeunesse de Zinder, puis de mes collègues de la fédération. Ils m'ont décerné les deux témoignages grâce à mon travail et à mon savoir faire.

Les perspectives de la FNL ?

La priorité de la fédération ce sont les préparatifs du Tolac en mars prochain, dans quelques semaines. Nous allons préparer ce tournoi sous-régional pour pouvoir faire face au Sénégal, notre bête noire. Il sera également question de mieux occuper les lutteurs. Nous avons un programme tout au long de l'année que nous allons exécuter.

Le champion en titre Laminou Maidaba est certainement dans les mains de la justice. De quoi s'agit-il ?

Ecoutez ! Je ne peux pas vous parler de cette affaire, car la justice fait son travail. De toutes les façons, nous avons foi en notre justice.

Comment vous gérez les postes de président au Niger et à l'étranger ?

Je suis actuellement président de la Fédération nigérienne de lutte, président de la zone Afrique, vice président de la lutte russe, bref, je fais toujours de mon mieux et j'ai eu la confiance de ces pays concernés. Je suis nigérien, donc, c'est le Niger qui est honoré. J'essaie toujours de faire plus, grâce à Dieu.

Monsieur le Président, quel est votre mot de la fin ?

Mon souhait est de voir la lutte traditionnelle grandir dans les autres nations pour qu'elle puisse compter dans les compétitions internationales et permettre aux lutteurs de profiter de leur talent, mais le ministère doit nous aider aussi, au lieu de nous décourager, car c'est important.

Propos recueillis par
Hassoumi Gourouza

Eliminatoires de la Coupe d'Afrique des clubs champions: Le Sahel Sporting Club éliminé

Le Sahel Sporting Club du Niger a perdu, vendredi dernier à Tunis, face au Club Africain de ce pays sur le score de 1 but à 0 dans le cadre des éliminatoires de la coupe d'Afrique des clubs champions.

Les nigériens avaient gagné le match aller à Niamey, il y a deux semaines sur le score de 2 buts à 1.

Le but tunisien marqué à l'extérieur a été fatal pour le Sahel Sporting Club. Pas de surprise, car les verts jaunes ont perdu leur qualification à Niamey en laissant bien sûr les Tunisiens marquer. Un match se gagne au domicile, les Nigériens doivent mettre cela en tête.

Le Sahel qui, cette année, a mis les moyens doit tirer les leçons, car les supporters des verts en ont assez d'être éliminés dès les premiers tours. L'équipe va désormais s'atteler pour le championnat qui est à sa 7^{ème} journée et le Sahel occupe la quatrième place avec des matchs en retard. Notre deuxième repré-

sentant, l'AS/FAN, s'est qualifiée pour le second tour en arrachant son billet dimanche dernier à Abidjan devant Issia : 1 – 2 le score final du match retour, 2 – 0 à Niamey, en aller, il y a deux semaines. L'AS/FAN rencontrera le club tunisien l'Etoile du Sahel avec le match aller à Niamey.

Les équipes maghrébines sont toujours les bêtes noires des équipes nigériennes. L'entraîneur Cheick Omar Diabaté a du pain sur la planche mais rien n'est encore joué ! Seulement prudence ! Avec certainement une bonne préparation, nous aurons la victoire. L'AS/FAN joue cette année la coupe de la confédération et compte aller loin.

Hassoumi Gourouza

Le championnat national de football phase aller de la première division se poursuit

Les résultats des deux poules A et B de la 7^{ème} journée

Poule A:

-AS/Madaoua – Akokana FC: 1 – 0

-Dan Gourmou FC – AS/FAN:

(reporter)

-AS/FNIS – AS/NIGELEC: 2 – 2

-AS/Malbaza – Urana FC: 1 – 0

Poule B:

-Hassara – Ni Ima FC: 3 – 0

-ASAF – USGN: 0 – 1

-Sahel SC – Dan Kassoua FC ;

(reporté)

-Jangorzo FC – Entente FC: 2 – 1

Programme de la 8^{ème} journée

du championnat national Division 1 – Phase aller 2009-2010

Poule A:

-AS/Malbaza – Akokana FC à

Malbaza

-AS/Madaoua – Urana FC à

Malbaza

-Dan Gourmou FC – AS/FNIS à

Tahoua

-AS/NIGELEC – AS/LIA à Niamey

-OFC – AS/FAN à Niamey

Poule B:

-Dankassawa FC – Nassara FC à

Maradi

-Ni Ima FC – AS/Police à Diffa

-AS/Douanes – Sahel SC à Niamey

-Entente FC – USGN à Dosso

-Jangorzo FC – ASAF à Maradi

Le secret du miel

Ménopause :

La consommation d'une cuillère à soupe de miel à jeun tous les matins, retarde l'âge de la ménopause.

Migraine :

Prendre un verre de jus d'orange additionné de miel, midi et soir, après chaque repas.

Mise en forme :

Ajouter 3 cuillères à soupe de miel dans un verre d'eau glacée. Boire après chaque repas.

Nervosité :

Prendre 2 cuillères à soupe de miel, le matin et le soir

Née Bouché :

Mastiquez des cayons de miel.

Nouveau né :

Ajouter 1 cuillère à café de miel dans un verre d'eau, et le faire boire. Cela évite beaucoup de maladies.

Peau lisse et sans boutons (savon) :

Découper et piler du savon de Marseille ou le savon BF et y ajouter 6 cuillères à soupe de miel. Appliquer ce mélange sur tout le corps.

Peau lisse et sans boutons (pommade) :

Bien battre ensemble 15 boules de beurre de karité, 4 cuillères à soupe de miel et du jus de citron jaune. Appliquer sur tout le corps.

L'ACTUALITE

Hebdomadaire d'informations générales, de réflexions et d'opinions
NIF: 11.715 R

B.P: 383 Tél : 20 73 30 91

Cél : 90 31 51 82

www.tamtaminfo.com

Siège quartier Terminus

E-mail: actualite98@yahoo.fr

Directeur de Publication

Abarad Mouddour Zakara

Cél: 96 94 87 06

E-mail: abaradmouddour@yahoo.fr

Rédacteur en Chef

Mamane Abdou

Cél: 96 29 70 34

Rédaction

Maharou Habou Oumarou

Mamane Abdou

Abarad Mouddour Zakara

Amadou Issaka .M

Tirage

1000 exemplaires sur

les presses de la NIN